



Schéma de développement culturel du Pays Terres Romanes en Pays Catalan

Annexe n°3 : Grille d'éligibilité des projets

CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS AUX AIDES PAYS

1 Modalités d'application et lecture du tableau

La mise en œuvre du schéma de développement culturel du Pays Terres Romanes en Pays Catalan se fera notamment sur la base d'une série de critères d'éligibilité aux aides techniques et financières appuyées par le Pays.

Les critères s'appliqueront à tous les porteurs de projets et il sera tenu compte de leur formes d'actions et de structuration : services publics de la culture, associations, professionnels (dont personnes privées), groupements, artistes regroupés. La prise en compte de paramètres particuliers figurera dans une rubrique « précisions et commentaires » prévue à cet effet.

1. Sont indiqués en gras les 17 critères incontournables, sans lesquels le projet présenté ne s'inscrit pas dans le cadre du projet culturel du Pays et ne relève pas de la politique culturelle territoriale.
2. La notation de 1 à 3 permet de suivre l'évolution du projet présenté.
3. Le total des points peut aller de 17 au minimum pour un projet éligible (à minima 1 point pour chacun des 17 critères incontournables) à 132 au maximum (44 critères)

Ces critères seront appliqués pour l'analyse des projets. Ceux-ci devront comporter un certain nombre de documents à joindre à la demande, auprès du Pays. Les projets seront instruits par le Pays en concertation avec les partenaires institutionnels (DRAC, Conseil régional, Conseil général) et seront présentés devant le comité de pilotage de suivi du projet culturel du Pays.

Ces critères seront soumis à des évolutions et des ajustements en fonction des besoins.

CRITERES TERRITORIAUX D'ÉLIGIBILITE DE L'ACTION	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	2 PRECISIONS ET COMMENTAIRES
TERRITORIALITE (au moins 1)			
Echelle du Pays			
Echelle intercommunale			Niveau supra-communal à minima + PNR
Rayonnement extérieur – dimension territoriale (préciser)			
COHERENCE DU PROJET	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Positionnement de l'action dans le projet culturel du Pays – cohérence avec les axes année 1 – indiquer lequel			
Positionnement de l'action dans la politique culturelle locale (communale ou intercommunale)			
Positionnement de l'action / politiques culturelles départementales, régionales ou nationales			
EFFETS STRUCTURANTS DE L'ACTION	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Action dominante (création, médiation, sensibilisation, diffusion, formation,...)			
Qualité du contenu artistique et/ ou culturelle			
Transversalité de l'action : création, diffusion, sensibilisation, développement des pratiques artistiques, éducation artistique)			
Attractivité de l'action (participe à l'attractivité du territoire)			
Dimension économique (création d'emplois, retombées économiques directes et indirectes)			Stratégie et moyens de moindre dépendance des subventions publiques
Mise en place d'outils professionnels			
Démarche de professionnalisation de la structure			
Volonté de pérennisation de l'action			
Actions régulières tout au long de l'année			
Inscription de l'action dans une stratégie globale			
PARTENARIAT / RESEAU	OUI	NON	

PA

	Noter de 1 à 3		
Fonctionnement / inscription en/dans des réseaux pérennes (au moins 1) Locaux Régionaux nationaux			
Capacité de mobilisation : bénévoles			
Partenariats publics - préciser			
Partenariat local avec au moins l'une des structures suivantes : Etablissement scolaire, CLAE ou CLSH Bibliothèques, médiathèques Etablissement d'enseignement artistique			
Partenariats privés - préciser			
Actions communes ou actions et/ou moyens mutualisés - préciser			
ASPECT INNOVANT	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Initiatives innovantes			Appui à la phase de lancement : recherche de publics, modes de médiation, diffusion, domaines...
Actions sectorielle ou multi-sectorielles / pluridisciplinaires			
Développement de secteurs nouveaux : préciser			Ex. : multimédia, images...

OBSERVATIONS SOCIOLOGIQUES – COHESION SOCIALE	OUI Noter de 1 à 3	NON	
Outils favorisant connaissance des publics et l'adaptation de l'action au public ciblé (fréquentation, provenance, catégories sociales, âge)			
Education, médiation, sensibilisation de tous les publics ou Education, médiation, sensibilisation du public enfant et jeunes			
Prise en compte de : <u>L'intergénérationnel</u> l'interculturel Mixité sociale des publics			
Mise en place d'actions favorisant l'accès du plus grand nombre à la culture par des mesures adaptées : accès handicapés, politique tarifaire différenciée (justifier la plus-value d'un financement public de l'action),...			
DEVELOPPEMENT DURABLE (au moins 1)	OUI Noter de 1 à 3	NON	
Participation de l'action à la diffusion du concept de DD (dimensions économiques, environnementales, sociales - réflexion sur les transports et déplacements « durables » du public/ aménagements et matériaux de l'équipement/ politique des ressources humaines/...)			<i>Ex. : éco-festivals</i>
Positionnement de l'action par rapport aux thèmes du DD			
Intégration dans des réseaux ou labels éco responsables			
Valorisation du patrimoine, des paysages et de l'environnement			
Fonctionnement durable de la structure			
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI	OUI Noter de 1 à 3	NON	

	3		
Maîtrise d'ouvrage « jeunes »			
Plan de financement / cofinancements publics Tous niveaux			
Recours à des fonds privés			
MO privée : lisibilité et rigueur de gestion – équilibre budgétaire			
Communication adaptée			
Précisions et cohérence du fonctionnement prévu			
Calendrier de déroulement de l'action indiqué			

ANTERIORITE DE L'ACTION	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Bilan des actions passées – qualitatif/ quantitatif			
Subventions accordées à la structure porteuse – préciser année et financements obtenus (origine et montant/ coût global)			

Total des points obtenus		Dont critères incontournables	
---------------------------------	--	--------------------------------------	--